

## Schéma de circuits pédestres et VTT

**Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président**

AVIS		
Commission n°11		Validation du Vice-Président
Séance du 08/11/05	Favorable	Le 23/12/05
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

### **I. Rappel des objectifs et de la démarche**

#### Objectifs

La CAGB a lancé début 2005, l'élaboration d'un schéma de circuits pédestres et VTT, avec l'appui de l'ONF missionné pour l'accompagner dans ce travail.

Afin d'être en phase avec les attentes actuelles en matière de loisirs de proximité, la commission Tourisme en concertation avec ses partenaires associés, a souhaité s'orienter vers le développement d'une offre en termes de petites promenades (randonnée à la demi-journée maximum), tout en prenant en compte l'existant en matière de randonnée d'une manière globale (GR, GR de Pays, itinéraires de promenade et de randonnée Union Randonnée Verte (URV), offre locale...).

L'objectif du travail confié à l'ONF était tout d'abord de recenser l'offre déjà existante (circuits balisés), de travailler ensuite à rendre cette offre cohérente, et enfin de l'étoffer par des propositions nouvelles.

Ce schéma final auquel ce travail aboutit pourra ultérieurement être complété par des propositions d'itinéraires en cours de réflexion, avec comme exigence que les nouvelles propositions restent compatibles avec les principes et objectifs du présent schéma.

Les projets concernés sont les suivants :

- itinéraires de certains circuits pédestres de la Ville de Besançon non finalisés en raison d'un foncier morcelé ou d'espaces concernés faisant l'objet de projet de transformation urbaine,
- projets de circuits franchissant le Doubs non envisageables à court terme en l'absence de passerelles (secteur sud-ouest),
- circuits du Marais de Saône (étude Syndicat Mixte en projet).

Les zones faisant l'objet d'une réflexion en cours sont signalées sur la carte du schéma pédestre.

#### Calendrier

Les étapes ont été les suivantes :

##### Janvier à mars 2005

- état des lieux,
- définition des critères de choix des circuits (circuits de promenade, évitant les routes goudronnées, utilisant des sentiers existants de préférence... : voir détail document en annexe.),
- travail sur la répartition des compétences, le balisage.

##### Avril à octobre 2005

- identification des potentiels et proposition en lien avec les 59 communes,
- synthèse des propositions et établissement de priorités,

- concertation (réunion de secteur avec les communes, réunion avec les Communautés de communes voisines, avec le Syndicat du Marais de Saône,...),
- validation par les communes.

#### Novembre 2005

- chiffrage/descriptif et rendu.

### **Un souci de concertation avec les communes...**

La conduite de cette étude a été assurée par la commission Tourisme qui a souhaité que l'élaboration du schéma pédestre et VTT associe l'ensemble des 59 communes de la CAGB.

Pour cela, un effort tout particulier a été réalisé sur la concertation avec les communes : consultation des communes via les agents ONF, réunions de secteurs, envoi des cartes pour validation aux communes, rencontre avec l'ONF et la CAGB supplémentaires si nécessaire (Saône, Besançon, Montfaucon, Miserey-Salines, Serre-les-Sapins, etc.)

Le rendu final associe également l'ensemble des communes puisque chaque commune est concernée par au moins un circuit, ayant son point de départ et d'arrivée sur la localité ou traversant le territoire communal.

Cependant il est à noter qu'une commune a adressé fin novembre 2005 copie d'une délibération de son Conseil Municipal du 14 novembre 2005 défavorable au balisage de circuits pédestres et VTT sur son territoire. Afin de tenir compte de cette décision, les propositions établies préalablement avec la commune et intégrées au schéma seront revues (suppression des boucles et liaisons concernant uniquement le territoire communal et recherche de solutions alternatives ou concertées avec la commune pour les liaisons ou boucles intercommunales traversant la commune).

#### Concernant Besançon

La CAGB et l'ONF ont par ailleurs travaillé en lien étroit avec le service Espaces Verts de la Ville de Besançon. L'optique sur Besançon est de permettre aux promeneurs à partir du Centre-Ville et des quartiers de rejoindre des itinéraires de promenade reliés au schéma général. A ce stade, le présent schéma ne fait pas figurer l'ensemble des circuits ou points de départ projetés, mais les zones faisant l'objet d'une réflexion en cours sont signalées.

### **...et avec les partenaires**

Un comité technique associant l'ensemble des partenaires concernés (Département du Doubs, Union de la Randonnée Verte (URV), Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), Comité Régional de Cyclisme (CRC), Comité Départemental du Tourisme (ex-ADED), Office de Tourisme de Besançon et des Congrès, AUDAB, Services Tourisme-Culture-Sport, Environnement et Transport de la CAGB) a été également mis en place et consulté à chaque étape du processus. L'articulation du projet avec le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables et l'étude de valorisation des collines conduites par la CAGB a été prise en compte à chaque étape, dans la mesure du possible.

Les Vice-Présidents Tourisme de la CAGB ont également rencontré spécifiquement les représentants de l'Union de la Randonnée Verte, du Comité régional de Randonnée Pédestre, et le Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Economie et du Tourisme, concernant la question du balisage.

## **II. Caractéristiques du schéma**

### Pédestre

Le schéma pédestre propose 557 km d'itinéraires au total, soit 474 km de boucles, représentant 76 circuits et 83 km de liaisons entre les boucles

A noter que sur ce total :

- 3,5 km seulement d'itinéraires sont à créer, pour le reste les sentiers existent déjà.
- 202 km sont actuellement déjà balisés par les associations de randonnée adhérentes à l'URV, principalement sur les secteurs Est, Ouest et Plateau.

Ces chiffres montrent qu'il s'agira essentiellement de rendre cohérents les circuits existants et les nouveaux itinéraires à baliser, les créations proprement dites de sentiers étant très minimes.

### VTT

Le schéma VTT propose 425 km au total, soit 348 km de boucles, représentant 28 boucles et 77 km de liaisons entre les boucles.

A noter que sur ce total :

- l'ensemble des itinéraires proposés emprunte des sentiers existants,
- 187 sont actuellement déjà balisés selon les normes en vigueur de la Fédération Française de Cyclisme, par des associations, communes, ou particuliers principalement sur les secteurs Sud-Ouest et Ouest.

## **III. Modalités de mise en place des circuits**

Afin d'organiser la mise en place des circuits proposés, la commission Tourisme a travaillé à la répartition des compétences entre communes et CAGB, ainsi que sur la signalétique et le balisage. Des éléments techniques sont apportés également en terme de modalités juridiques, de chiffrage et concernant la suite de la démarche.

### **Signalétique et balisage**

Il est proposé de mettre en place :

#### Pédestre

- un panneau de départ au démarrage du ou des circuits (nom du circuit, nombre de km),
- un panneau de rabattement à partir du centre village (si le départ est en dehors du village),
- des panneaux directionnels le long des circuits (aux intersections et liaisons),
- des balises de rappel (peinture ou plaquette).

#### VTT

- un panneau de départ au démarrage du ou des circuits (nom du circuit, nombre de km) qui pourra être commun avec le pédestre quand cela est possible,
- un panneau de rabattement à partir du centre village (si le départ est en dehors du village),
- des balises directionnelles le long des circuits (plaquettes de la Fédération Française de Cyclisme avec un logo VTT en forme de triangle indiquant la direction, déjà utilisées sur les circuits existants).

En plus de ces éléments de base, d'autres supports, mobiliers peuvent être envisagés (panneau de départ plus conséquents avec carte des circuits, du village, panneau d'interprétation du patrimoine, etc).

Cependant, il est proposé à ce stade de s'en tenir au type de signalétique envisagée ci-dessus, afin de mettre en place assez rapidement les circuits et de rester dans les enveloppes budgétaires. La mise en place d'éléments complémentaires sera à travailler à plus long terme.

## Couleur du balisage

### Pédestre

Concernant le choix de la couleur de la signalétique et du balisage pour les circuits pédestres, la situation actuelle montre que différentes pratiques cohabitent :

- les associations adhérentes à l'URV (qui fédèrent les associations de randonnée du Département du Doubs) balisent les circuits dont elles ont la charge en jaune et bleu (plaquettes ou peinture), dans le cadre d'une convention entre l'URV et le Département. Cette couleur est celle utilisée par l'URV depuis sa création et concerne plus de 2000 km de sentiers sur le Département du Doubs. Par ailleurs, le respect de cette couleur est à ce jour une condition nécessaire pour obtenir l'aide du Département,
- la Fédération Française de Randonnée Pédestre, dans un souci de tendre vers une homogénéité du balisage sur le territoire national, a de son côté établi une charte qui prône l'utilisation de la seule couleur jaune pour les sentiers de petites randonnées (couleur appliquée dans l'agglomération par la Ville de Besançon sur ses premiers sentiers balisés depuis peu).

Les Vice-Présidents Tourisme de la CAGB devant ces disparités et avec le souci de proposer aux promeneurs sur l'agglomération une offre homogène et claire, ont rencontré les associations concernées et récemment le Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Economie et du Tourisme. Ce dernier s'est engagé à organiser une réunion de concertation entre l'URV, le CDRP (représentant la FFRP), les élus de la CAGB et de la Ville de Besançon afin qu'un choix cohérent et concerté puisse être trouvé.

### VTT

Pour les circuits VTT, les plaquettes de la Fédération Française de Cyclisme qui seront mise en place avec l'accord de la Fédération, sont déclinées selon 4 couleurs : vert, bleu, rouge, noir, représentant 4 niveaux de difficultés.

## Chiffrage

La CAGB a demandé à l'ONF d'estimer les coûts de mise en place de ces circuits et liaisons. Cette première estimation porte sur la fourniture des matériaux et la main d'œuvre.

### Investissement

#### Pédestre

Débalisage (s'il s'avère nécessaire)	12 120 €
Débroussaillage	2 070 €
Ouverture de sentiers	7 350 €
Travaux spécifiques	5 000 €
Balisage	13 925 € (plaquette) ou 22 280 € (peinture)
Signalétique	42 300 €

**Total Pédestre** **82 765 € HT (plaquette) ou 91 120 € HT (peinture)**

La CAGB aura la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée), à hauteur de 50% du montant HT sur les travaux d'aménagement, de sécurisation, la signalétique pour les boucles se raccordant à un itinéraire du PDIPR (véloroute, itinéraire Devecey-...).

Sur la CAGB cela représenterait environ une vingtaine de boucles et environ 138 km subventionnable.

## VTT

Débroussaillage	1 050 €
Travaux spécifiques	5 000 €
Balisage	9 975 €
Signalétique	2 500 €

**Total VTT 18 525 € HT**

Le matériel de balisage pourrait être fourni gratuitement par la Fédération Française de Cyclisme, après homologation des circuits.

### **Soit un total de :**

- **hypothèse plaquette 101 290 € HT**
- **hypothèse peinture 109 645 € HT**

### **Fonctionnement**

Le coût annuel de l'entretien du balisage uniquement qui serait à la charge de la CAGB est estimé par l'ONF à 13 830 € TTC.

Des crédits sont inscrits dans le PPIF 2006-2009 (150 000 € TTC au total en investissement et une somme est également inscrite en fonctionnement) permettant de mettre en place ces actions. N'est pas chiffrée dans cette estimation la communication à mettre en place avec les partenaires qui reste à définir (cf. chapitre communication).

### **Répartition des compétences**

En s'appuyant sur :

- des exemples de fonctionnement d'autres Communautés de Communes ou d'Agglomération engagées dans ce type de démarche,
- les enseignements de l'état des lieux (la plupart des sentiers existants sont déjà entretenus par les communes, par contre la qualité de l'entretien du balisage est hétérogène),
- la concertation sur cette répartition des compétences avec le Comité technique et avec les communes lors des réunions de secteurs.

La commission propose la répartition des compétences suivante :

○ Communes (compétence communale) :

- entretien courant des itinéraires (entretien de l'emprise uniquement) : assuré sous la responsabilité de la commune (un partenariat est possible et déjà en place dans certaines communes avec les associations de chasseurs, de randonneurs...).

○ CAGB (compétence communautaire) :

- aménagements et équipements nécessaires à la mise en place des itinéraires (débroussaillage, sécurisation, mise en place de la signalétique, mise en place du balisage...),
- entretien du balisage uniquement (assuré en direct via un prestataire ou confié à un tiers : association de randonneurs, de VTT...).

Selon leur volonté d'implication, la CAGB souhaite associer les associations de randonnée / VTT en place (convention pour la veille ?, l'entretien du balisage ?), sachant qu'à ce jour les associations actives sont peu nombreuses sur le secteur de la CAGB et devront être soutenues.

## **Aspects juridiques**

La CAGB va devoir passer des conventions avec :

- les communes pour les autorisations de passage, et pour le partenariat de gestion (engagement des deux parties à mettre en oeuvre les compétences telles que réparties entre CAGB et communes),
- les propriétaires fonciers pour les autorisations de passage (environ 5% du total des itinéraires concernés),
- les associations de randonnée et de VTT sur le partenariat qui sera à définir (veille ? entretien du balisage ?),
- les territoires voisins pour les circuits débordant du territoire de la CAGB.

## **IV. Etapes à conduire**

La CAGB va devoir :

- préciser la mise en oeuvre du projet en procédant à un appel d'offre pour recourir à un maître d'oeuvre chargé d'accompagner la CAGB dans les missions suivantes :
  - o établir le plan de balisage (identification précise de l'ensemble des lieux précis d'implantation de la signalétique pour chaque itinéraire),
  - o détailler les travaux d'aménagements à effectuer (site, type de travaux),
  - o préciser le type de balisage (plaquette ou peinture...) et de signalétique souhaitée (poteaux en pin, en galvanisé...),
  - o affiner les coûts,
  - o proposer un phasage pour la mise en place \*,
  - o rédiger les cahiers des charges pour la consultation des entreprises.
- réaliser les travaux et aménagements en procédant ensuite à un appel d'offre pour le choix des entreprises pour :
  - o Réaliser les travaux,
  - o Fournir et assurer la pose du matériel (signalétique, balisage).
- préciser les modalités de l'entretien du balisage permettant d'assurer la pérennité et la qualité de cette mission (prestataire de service, associations...).

*\* sachant que la proposition de la commission tourisme est de s'orienter vers une phasage par secteur (pour éviter la dispersion et le saupoudrage des travaux de mise en place) en démarrant par les secteurs Est et Plateau (secteurs très demandeurs et peu pourvus à l'heure actuelle en termes d'offre). La faisabilité et la pertinence de cette proposition seront à vérifier par le maître d'oeuvre.*

## **V. Calendrier envisagé**

### Janvier 2006

Validation du schéma et des modalités de mise en place : Bureau du 26 janvier 2006, Conseil Communautaire du 10 février 2006

### Premier semestre 2006

- choix d'un maître d'oeuvre
- définition de la mise en oeuvre du projet avec appui du maître d'oeuvre
- conventions avec les communes, associations, propriétaires fonciers
- demandes de subvention
- mise au point des modalités de l'entretien du balisage

2006-2007

Travaux et aménagements : à compter du second semestre 2006 et 2007

Choix du prestataire ou partenaire pour l'entretien du balisage

## **VI. Communication**

Parallèlement doit être définie et engagée la mise en place d'outils de promotion et de communication avec les partenaires compétents en la matière : Office de Tourisme de Besançon et des Congrès, Comité Départemental de Tourisme, Comité Régional de Tourisme, FFRP etc.

### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le schéma pédestre et VTT,**
- **se prononce favorablement sur la répartition des compétences communale et communautaire proposée,**
- **se prononce favorablement sur les modalités de mise en place,**
- **se prononce favorablement sur les étapes à conduire et le calendrier,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autres actes,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département du Doubs dans le cadre du PDIPR.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0